

Fiche de données de sécurité

conformément à 1907/2006/CE, article 31

winterhalter

A 10 TK

1. Identification de la préparation et de la société responsable de sa mise sur le marché

1.1. Identification de la préparation

A 10 TK

1.2. Utilisation de la préparation

Détergent pour usage industriel mécanique

1.3. Désignation de l'entreprise

DE : Winterhalter Gastronom GmbH, Tettlinger Straße 72, D-88074 Meckenbeuren

Tel. +49 (0) 7542 / 402-0, Fax +49 (0) 7542 / 402-187

E-mail : MSDS@winterhalter.de

CH : Winterhalter Gastronom AG, Hirschsprungstrasse 4, CH-9464 Rüthi/SG

Tel. +41 (0) 71 767 80 00, Fax +41 (0) 71 767 80 60

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

DE : Giftinformationszentrum Berlin

Téléphone : +49 (0) 30 192 40

CH : Toxicologisches Informationszentrum Zürich

Téléphone : +41 (0) 44 251 51 51

2. Identification des dangers

Pour l'homme :

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R 36/37 Irritant pour les yeux / Irritant pour les voies respiratoires

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour l'environnement :

En cas d'emploi conforme : aucun

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux au sens des directives GefStoff et V/99/45/CE

Remarque : Les caractéristiques de dangerosité se rapportent aux propriétés des composants purs, en ce qui concerne la préparation voir les chapitres 2 et 15. Vous trouverez le texte intégral des phrases R au chapitre 16.

Composants dangereux :		%	Symboles	Phrases-R
CAS : 51580-86-0 EINECS : 220-767-7	Sodium de troclosène dihydraté	>25	Xn, N ; Xi	22, 31, 36/37, 50/53
CAS : 124-04-09 EINECS : 204-673-3	Acide adipique	2,5-10	Xi	36
CAS : 77-92-9 EINECS : 201-069-1	Acide citrique	2,5-10	Xi	36
CAS : 497-19-8 EINECS : 207-838-8	Carbonate de sodium	2,5-10	Xi	36
CAS : 9999-98-9	Parfum	<2,5	N	51/53

4. Premiers secours

Remarques générales :

Consulter immédiatement un médecin. Enlever immédiatement et évacuer de façon sûre tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment avec beaucoup d'eau, paupières ouvertes (au moins 10 minutes) et consulter ensuite un ophtalmologiste.

A 10 TK

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie – Prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction appropriés :

Vaporisation d'eau, mousse, poudre d'extinction, gaz carbonique. Adapter les mesures d'extinction au type d'incendie.

Agents d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit

Risques particuliers résultant de préparation en tant que telle, des produits de la combustion ou des gaz générés pendant la combustion :

Dioxyde de chlore et gaz chloré, cf. également chapitres 2 et 10.

Équipement de protection spécial pour la lutte contre le feu, en supplément du chapitre 8 :

Utiliser un appareil de protection respiratoire indépendant. Pour la lutte contre le feu, porter des vêtements de protection et des bottes de caoutchouc.

Remarques supplémentaires :

Refroidir au jet d'eau vaporisé les réservoirs menacés. Évacuer l'eau d'extinction contaminée conformément aux directives relatives au régime des eaux.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, en supplément du chapitre 8 :

Assurer une ventilation suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les égouts, les eaux superficielles, les eaux souterraines et le sol. En cas de pénétration dans les égouts ou les eaux, prévenir l'administration compétente.

Processus de nettoyage :

Collecter mécaniquement le produit (p. ex. avec un balai) et l'évacuer de façon conforme. Chasser les petits résidus avec beaucoup d'eau.

7. Précaution de manipulation, d'emploi et de stockage

7.1. Manipulation :

Pas de mesures particulières en cas d'utilisation conforme.

7.2. Stockage :

Stocker au frais et à la verticale. Conserver le récipient bien fermé. Stocker si possible séparément de produits acides. Classe de stockage selon système de l'union de l'industrie chimique (VCI) : 11 Ne pas stocker avec des acides.

7.3. Utilisations particulières :

aucune

A 10 TK

8. Procédure de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition

N° CAS	Désignation de la substance	Type	mg/m ³	ml/m ³
7782-50-5	Chlore (risque de transformation)	CE	1,50	0,5

8.2. Contrôle de l'exposition

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

Laisser à distance de toute nourriture, boisson et aliment pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail

8.2.1.1. Protection respiratoire

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.2. Protection des mains

Gants de protection contre les produits chimiques en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile de niveau III, conformément à la norme EN 374. Veuillez respecter les instructions du fabricant de gants relatives aux limites de perforation en tenant compte, notamment, des conditions spécifiques au lieu de travail, des contraintes mécaniques ainsi que de la durée de contact. Bref contact avec les solutions diluées sans contrainte mécanique : gants en caoutchouc ou latex.

8.2.1.3. Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage pendant le travail (EN 166).

8.2.1.4. Protection de la peau

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.2. Limite et contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Inutile en cas d'utilisation conforme.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations générales

Aspect : substance solide
 Couleur : blanc
 Odeur : spécifique au produit

9.2. Informations importantes relatives à la santé, la sécurité et l'environnement

pH (20 °C) : non définie
 Point d'ébullition (C) : non définie
 Point d'éclair (C) : non applicable
 Inflammabilité : le produit n'est pas inflammable
 Dangers d'explosion : le produit ne présente pas de risque d'explosion
 Propriétés comburantes : non définie
 Pression de vapeur : non définie
 Densité relative (20 °) g/cm³ : non définie
 Solubilité dans l'eau (20 °C) : mélangeable au choix
 Solubilité : non définie
 Coefficient de partage : n-octanol/eau : non définie
 Viscosité (20 °C) mPa s : non définie
 Densité de vapeur : non définie
 Taux d'évaporation : non définie
 Densité apparente g/l approx. : sans objet

Fiche de données de sécurité

conformément à 1907/2006/CE, article 31

winterhalter

A 10 TK

9.3. Autres données

Réserve acide/alcaline : non définie

10. Stabilité et réactivité

10.1. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

10.2. Matières à éviter

Ne pas mélanger à d'autres produits.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Gaz chloré

11. Informations toxicologiques

L'analyse des propriétés toxicologiques repose exclusivement sur les données des matières brutes et sur les critères de classification (méthode de calcul) de la directive européenne 1999/45/CE en vigueur. Sodium de troclosène dihydraté, Oral, LD50 : 1 400 mg/kg (rat). Les effets mentionnés aux chapitres 2 et 15 peuvent apparaître après contact avec le concentrat du produit.

12. Informations relatives à l'environnement

12.1. Ecotoxicité

Très toxique pour les poissons. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Mobilité

Pas de données disponibles

12.3. Persistance et dégradabilité

Tous les agents de surface contenus dans le produit satisfont aux valeurs requises dans le décret sur les détergents (CE) 648/2004 en ce qui concerne la biodégradabilité intégrale.

12.4. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.5. Effets nocifs divers non attendus

12.6. Autres remarques relatives à l'écologie

L'analyse des propriétés du produit envers l'environnement repose exclusivement sur les données des matières brutes et sur les critères de classification (méthode de calcul) de la directive européenne 1999/45/CE en vigueur. Il n'existe aucune donnée de test pour cette préparation.

Ne pas laisser pénétrer le concentrat dans les égouts, les eaux superficielles/les eaux souterraines. Représente un danger pour l'eau potable même quand de très petites quantités s'infiltrent dans les sous-sols. Dans les eaux usées : toxique pour les poissons et le plancton. Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. Remarques relatives à l'élimination

Résidus : Élimination (incinération) correcte des résidus de produit par une entreprise homologuée, spécialisée dans l'évacuation des déchets.

EAK : 200129 Produits nettoyants contenant des substances dangereuses.

Emballages contaminés : Vider intégralement les emballages contaminés en HDPE et les fermer ; ils peuvent être alors envoyés au recyclage ou mis en décharge ou incinérés.

Observer ce faisant les prescriptions locales. Uniquement pour la Suisse : Les emballages des détergents vides sont repris et débarrassés par votre revendeur Winterhalter.

Fiche de données de sécurité

conformément à 1907/2006/CE, article 31

winterhalter

A 10 TK

14. Informations relatives au transport selon des réglementations internationales harmonisées par ADR/RID/IMDG-Code/IATA-DGR/CAO-TI :

Numéro ONU :	3077
Dénomination technique :	Substances dangereuses pour l'environnement, solide, n.a.g. (sodium de troclosène déhydraté)
Désignation correcte d'expédition :	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (sodium de troclosène déhydraté).
Classe :	9
Groupe d'emballage :	III
Substances nocives pour la mer :	-
EmS :	F-A, S-F
N° d'étiquette de danger :	9
Remarques :	Selon le règlement de transport ADR, comme quantité limitée (LQ 27 pour 3077 possible jusqu'à un emballage intérieur de max. 6 kg/extérieur 30kg ; IATA : y911 ; IMDG : 5 kg).

15. Prescriptions légales

Classement et marquage du produit livré conformément aux critères de la directive européenne sur les préparations 99/45/CE

Symbole(s)	Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement
contient :	Dichloroisocyanurate de sodium 2H ₂ O > 25 %

Remarques relatives aux dangers :

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de sécurité :

S 7/8	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
S 13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S 25	Eviter le contact avec les yeux.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 60	Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Avertissements ou remarques supplémentaires :

Prescriptions nationales	(D) : Classe de pollution des eaux = 2 - pollue l'eau Numéro BfR (Institut fédéral pour l'évaluation risques) :
--------------------------	--

A 10 TK

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées au chapitre 2

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 37	Irritant pour les voies respiratoires.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Composants pour produits nettoyants conformément au décret sur les détergents CE 648/2004

>30% :agents de blanchiment chlorés, parfum.

Principes actifs dans les désinfectants et biocides :-

Autres sources d'informations :-

Les données sources utilisées pour l'élaboration de la présente fiche de données de sécurité peuvent être consultées sur les fiches de données de sécurité de nos fournisseurs.

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience et décrivent notre produit dans le sens des éventuelles exigences de la protection du travail et de l'environnement, sans toutefois en garantir les caractéristiques de qualité spécifiques.

Les modifications essentielles relativement à la version précédente sont marquées d'un trait vertical.
n trait vertical.